



L'honorable Joël Lightbound, député  
Président  
Comité permanent de l'industrie et de la technologie  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Cher collègue,

Conformément à l'ordre permanent 109 de la Chambre des communes, j'ai le plaisir de présenter, au nom du gouvernement du Canada (le gouvernement), la réponse au huitième rapport du Comité permanent de l'industrie et de la technologie (le Comité) intitulé : *Reprise économique après la pandémie de COVID-19 : Comment peut-on reconstruire en mieux?* (le Rapport), qui a été présenté à la Chambre des communes le 30 novembre 2022.

Le gouvernement remercie les membres du Comité de leur travail pour l'élaboration du Rapport et la formulation de recommandations, ainsi que les témoins qui ont comparu devant le Comité pour fournir des preuves et partager leur point de vue. Le gouvernement appuie les efforts du Comité au sujet de l'examen des défis et des possibilités pour une économie à faibles émissions de carbone et une croissance inclusive.

La reprise économique après la pandémie de COVID-19 fut marquée par d'importants investissements dans les technologies à faibles émissions de carbone et les programmes de formation, tant au Canada qu'à l'étranger. Étant donné l'urgence des efforts mondiaux pour limiter le réchauffement à moins de 2°C et atténuer les répercussions des changements climatiques, le gouvernement a établi des cibles ambitieuses, soit d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050, ainsi que de réduire les émissions de GES jusqu'à ce qu'elles soient de 40 pourcent à 45 pourcent inférieures aux niveaux de 2005 d'ici 2030. Le gouvernement a investi plus de 100 milliards de dollars pour des mesures liées aux changements climatiques et à la croissance propre depuis 2015. Ces investissements permettront d'accélérer la transition du Canada à une économie à faibles émissions de carbone, tout en tirant profit des ressources naturelles abondantes, des normes et réglementations environnementales robustes et de la main-d'œuvre hautement compétente du pays. Cela comprend des programmes

...2

qui soutiennent une main-d'œuvre inclusive, ce qui a été essentiel pour s'assurer que tous les Canadiens sont en mesure de profiter de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et de participer pleinement à l'économie du Canada.

Le gouvernement est également bien au courant du contexte international dans lequel ces investissements sont effectués. Les efforts accélérés du principal partenaire commercial du Canada, les États-Unis, pour décarboniser son économie en ayant recours à un niveau de financement sans précédent implorent le Canada de garder le rythme. L'Union européenne prend également des mesures semblables. Les partenaires commerciaux évoluent aussi et le Canada a la possibilité de travailler de près avec ses alliés pour réduire la dépendance aux rivaux géopolitiques pour les intrants essentiels.

En gardant à l'esprit ces considérations, vous trouverez ci-dessous la réponse du gouvernement aux recommandations du Comité. La réponse représente un effort collaboratif de tous les ministères touchés, dont Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Environnement et Changement climatique Canada, Emploi et Développement social Canada, Ressources naturelles Canada, Transports Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, et Services publics et Approvisionnement Canada.

**RECOMMANDATION 1** : *Que le Gouvernement du Canada, lors de la mise en place d'initiatives visant à relancer l'économie à la suite de la pandémie de COVID-19 tout en cherchant une diminution de ses émissions de gaz à effet de serre, s'assure qu'elles soutiennent l'innovation chez les entreprises canadiennes, particulièrement les petites et moyennes entreprises.*

Le gouvernement est en accord avec cette recommandation. Le soutien de la recherche et développement (R-D) canadienne et l'adoption d'innovations et de technologies sont des éléments d'une importance fondamentale pour notre réussite après la pandémie, mais aussi pour atteindre les objectifs climatiques du Canada. Cela comprend le soutien du développement et de l'adoption de technologies parmi les petites et moyennes entreprises (PME), qui représentent jusqu'à 99,8 pourcent de l'économie canadienne, et qui sont confrontées à des coûts importants pour décarboniser leurs activités.

Le gouvernement prend des mesures importantes pour aider les entreprises canadiennes à investir dans la R-D au moyen d'un ensemble de soutiens à l'innovation des entreprises qui aide les compagnies, peu importe leur stade de croissance – y compris la Corporation d'innovation du Canada, les agences de développement régional, et le Fonds stratégique pour l'innovation – et plus particulièrement, dans le secteur des technologies propres, Technologies du développement durable Canada. De plus, le gouvernement aide les entreprises

canadiennes à comprendre l'importance des biens intangibles (p. ex. les brevets et les données) et de protéger la PI au moyen de la Stratégie en matière de propriété intellectuelle et d'initiatives comme Élever la PI et le Collectif de brevets. La nouvelle Corporation d'innovation du Canada et le Fonds de croissance du Canada soutiennent ainsi la conservation de la PI au Canada. En outre, l'équipe du Programme canadien d'adoption du numérique (PCAN) de 4 milliards de dollars travaille avec les entreprises canadiennes afin d'encourager l'adoption de nouvelles technologies, qui sont essentielles à la croissance et à la durabilité de l'économie canadienne.

D'autres investissements circulent entre le gouvernement et les PME canadiennes en ce qui concerne les technologies propres et transitent par l'entremise de la Banque de développement du Canada et Exportation et développement Canada.

**RECOMMANDATION 2** : *Que le Gouvernement du Canada, lors de la mise en place d'initiatives visant à relancer l'économie à la suite de la pandémie de COVID-19 tout en cherchant une diminution de ses émissions de gaz à effet de serre, considère leurs répercussions sur les populations vulnérables, y compris, mais sans s'y limiter : les Autochtones, les personnes racisées, les personnes handicapées, les familles à faible revenu, les gens vivant dans les régions rurales et éloignées et les agriculteurs, qui peuvent être particulièrement touchés par le prix de l'énergie. De plus, que le Gouvernement du Canada, lors du développement et de la mise en place de ces initiatives, s'assure que ces populations vulnérables soient consultées et pleinement incluses dans la relance économique.*

Le gouvernement est en accord avec cette recommandation. Tous les Canadiens profiteront des émissions de GES réduites et des autres avantages environnementaux qui s'accumuleront à partir de la transition vers une économie durable et avantageuse sur le plan environnemental, dont une eau propre, un sol propre, un air propre et la création de nouveaux emplois durables. Le gouvernement est d'accord avec le fait que les initiatives visant à relancer l'économie à la suite de la pandémie de COVID-19 doivent porter une attention particulière pour rendre les mesures d'intérêt public inclusives dès leur conception. Les groupes et individus marginalisés, sous-représentés et en quête d'équité sont touchés de façon disproportionnée par les effets négatifs des changements climatiques, et les réponses d'intérêt public doivent particulièrement tenir compte de leurs besoins et perspectives uniques.

L'inclusion est au cœur des priorités du gouvernement, et ce depuis plusieurs années. Le gouvernement a activement mis en place des pratiques et des politiques qui visent à assurer le développement d'une économie inclusive. Par exemple, l'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS+), qui est exigée pour

toutes les propositions de politiques et de financement, est un outil analytique bien établi et central dans le processus de prise de décisions liées aux politiques d'intérêt public du gouvernement. De plus, le gouvernement a investi dans des programmes ciblés qui visent à encourager l'inclusion économique pour les membres des groupes sous-représentés. Cela comprend près de 7 milliards de dollars en investissements pour la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat, un investissement de 135 millions de dollars du gouvernement sur quatre ans (à compter de 2020-2021) et un montant de 130 millions de dollars de la Banque de développement du Canada pour le Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires, et un montant de 50 millions de dollars pour le Volet de croissance inclusive, qui fait partie de l'initiative renouvelée de 450 millions de dollars pour l'Initiative catalyse du capital de risque. Alors que le Canada bâtit son économie après la pandémie de COVID-19, ces programmes appuieront la participation des groupes traditionnellement sous-représentés dans une économie plus inclusive et résiliente.

Comme il l'a annoncé dans le cadre du plan provisoire pour des emplois durables en février 2023, le gouvernement prévoit présenter une proposition législative sur les emplois durables qui jettera les bases de mesures fédérales permanentes visant à s'assurer que tous les Canadiens profitent des possibilités d'un avenir à faibles émissions de carbone. Cette législation établit un cadre pour la gouvernance, la responsabilisation, et la mobilisation, qui permettront de s'assurer que les travailleurs, les communautés, les entreprises et les investisseurs, y compris les entrepreneurs autochtones, parmi d'autres, sont habilités à participer à des possibilités économiques et à en créer en ce qui concerne le changement vers un avenir à faibles émissions de carbone.

La proposition législative permettrait également de mettre sur pied un Conseil des partenariats sur les emplois durables, qui serait un conseil permanent visant à fournir régulièrement des conseils au gouvernement sur son approche à l'égard des emplois durables. D'autres détails au sujet de cette organisation seront fournis en 2023.

**RECOMMANDATION 3** : *Que le Gouvernement du Canada, en consultation avec les groupes concernés, mette en place des moyens pour augmenter la participation, et la place en général, des Autochtones dans les différentes industries liées à la transition énergétique, notamment les hydrocarbures, l'extraction minière, l'hydrogène et l'industrie forestière. Par exemple, qu'il mette en place des moyens concrets pour atteindre le plus rapidement possible le seuil de 5 pourcent d'entreprises autochtones dans l'approvisionnement au pays.*

Le gouvernement est en accord avec cette recommandation. Le gouvernement se concentre sur les mesures et les investissements qui permettent de s'assurer que les communautés autochtones soient des partenaires dans le cadre de la

transition vers la carboneutralité. Par exemple, RNCan travaille avec les peuples, les communautés et les entreprises autochtones pour élaborer et mettre en œuvre un certain nombre de mesures pour soutenir la participation aux secteurs des ressources naturelles, dont les initiatives essentielles à la transition vers la carboneutralité. Ces initiatives comprennent des programmes de financement qui soutiennent directement l'état de préparation de la communauté et la participation économique dans les secteurs des ressources naturelles, dont l'expansion du Bureau des partenariats autochtones et de son programme Partenariats pour les ressources naturelles autochtones (PRNA) connexe, l'Initiative de foresterie autochtone, le programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées, et l'Initiative autochtone pour réduire la dépendance au diesel de RNCan. En outre, le gouvernement a créé un carrefour interministériel en partenariat avec un certain nombre de ministères fédéraux en vue d'exécuter une approche à guichet unique afin de mieux coordonner le financement fédéral pour les projets liés à l'énergie propre qui font progresser la transition des collectivités rurales et éloignées dépendantes au diesel vers l'énergie propre. Le carrefour comprend un Conseil autochtone externe qui fournit des conseils et une orientation sur la meilleure façon dont le gouvernement peut atteindre ces objectifs, tant maintenant qu'à l'avenir.

Afin d'améliorer ces programmes et de soutenir la participation des Autochtones dans les secteurs des ressources naturelles, RNCan dirige également l'élaboration d'un cadre national de partage des avantages. Ce cadre aidera à veiller à ce que les communautés autochtones profitent de façon plus cohérente et équitable des grands projets liés aux ressources naturelles sur leurs territoires. Le Plan canadien pour les minéraux et les métaux a établi une orientation stratégique semblable, soit celle d'accroître la participation des peuples autochtones dans le secteur des minéraux et des métaux, ce qui comprend le soutien de la participation des partenaires autochtones à l'exploitation des minéraux critiques.

En août 2021, le gouvernement a annoncé une initiative pangouvernementale, qui exige que tous les ministères, organismes et agences mettent en œuvre une cible minimale obligatoire afin qu'au moins 5 pourcent de la valeur totale de leurs marchés fédéraux (peu importe la valeur) soit accordée à des entreprises appartenant à des Autochtones ou dirigées par des Autochtones. La mise en œuvre de cette initiative et la production de rapports sur celle-ci est fondée sur les programmes et politiques existants et se fera de façon progressive sur trois ans à compter de l'exercice 2022-2023. À l'heure actuelle, 32 ministères fédéraux atteignent ou sont en voie d'atteindre la cible minimale obligatoire et il est prévu que tous les ministères, organismes et agences fédéraux l'atteindront ou la dépasseront d'ici 2024-2025. En vue de soutenir cette initiative pangouvernementale, un montant de 35,2 millions de dollars est investi sur cinq ans pour moderniser le processus d'approvisionnement autochtone et

poursuivre la participation utile des partenaires autochtones aux discussions liées à des perfectionnements supplémentaires et à des changements plus transformateurs. Cette modernisation aidera à bâtir une économie plus inclusive et à donner un élan à la compétitivité de ces entreprises afin qu'elles soient en meilleure position pour tirer profit des possibilités associées à la transition vers la carboneutralité.

**RECOMMANDATION 4 :** *Que le Gouvernement du Canada s'assure que les travailleurs canadiens aient accès à différents programmes de recyclage professionnel pour qu'ils soient aptes à travailler dans des secteurs d'activité en complète transformation. Le cas échéant, qu'il s'assure que les entreprises aient les ressources pour mettre en place leurs propres programmes de recyclage professionnel et pour encourager leurs employés à y participer.*

Le gouvernement est en accord avec cette recommandation. Le gouvernement reconnaît que la vaste transformation économique qui se produit à l'heure actuelle et le rythme effréné de l'évolution technologique ont une incidence sur besoins en matière de main-d'œuvre et de compétences dans tous les secteurs. Ces tendances structurelles exigent de prioriser les initiatives de perfectionnement professionnel et de perfectionnement des compétences. Le gouvernement s'engage à s'assurer que les bons programmes sont en place pour soutenir les travailleurs afin qu'ils puissent faire l'acquisition des compétences dont ils ont besoin pour participer aux domaines émergents de l'économie, et pour soutenir les entreprises afin qu'elles puissent avoir accès aux talents dont elles ont besoin pour innover et croître. Le gouvernement prend des mesures concrètes pour encourager la création d'emplois durables tout au long de la transition vers une économie carboneutre afin que le Canada crée de nouvelles possibilités de croissance économique et que les travailleurs canadiens disposent des soutiens, des compétences et de la formation dont ils ont besoin pour tirer profit de ces possibilités et prospérer dans une économie carboneutre.

Le gouvernement commence ce processus avec un Plan pour des emplois durables en vue de prendre des mesures avisées et de faire état des progrès qu'il a réalisés pour soutenir tous les travailleurs, toutes les communautés et toutes les régions du Canada dans la transition vers une économie carboneutre et résiliente au climat. Dans le cadre de ce plan, le gouvernement se prépare à présenter une proposition législative sur les emplois durables en 2023 afin d'établir un cadre qui facilitera des mesures continues au fil du temps. EDSC exécute des programmes liés aux compétences et à la formation en partenariat avec les provinces et territoires dans le cadre d'ententes bilatérales de transfert relatives au marché du travail (3 milliards de dollars par année) et d'autres programmes avec les intervenants. Par exemple, le Programme d'appui

aux solutions sectorielles pour la main-d'œuvre, qui soutient les solutions dirigées par l'industrie pour répondre aux besoins de la main-d'œuvre, et le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones, qui fournit du financement aux titulaires des Premières Nations, Métis, Inuit et urbains ou sans affiliation d'une entente afin de fournir une formation en perfectionnement des compétences et des soutiens à l'emploi.

L'Énoncé économique de l'automne 2022 proposait de fournir 250 millions de dollars sur cinq ans à EDSC pour aider à s'assurer que les travailleurs canadiens puissent prospérer dans une économie mondiale changeante. Ce financement sera dirigé vers un Secrétariat pour les emplois durables, un nouveau volet Emplois durables dans le cadre du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical (PFIMS), ainsi qu'un Centre de formation pour les emplois durables. Le Secrétariat offrira un guichet unique pour les travailleurs et les employeurs et fournira les renseignements les plus récents sur les programmes fédéraux, le financement et les services offerts par les ministères fédéraux. Le nouveau volet Emplois durables dans le cadre du PFIMS servirait à soutenir les syndicats afin qu'ils dirigent l'élaboration de formations sur les compétences liées aux faibles émissions de carbone pour les travailleurs dans le domaine du commerce. Le Centre de formation visera à rassembler les travailleurs, les syndicats, les employeurs et les institutions de formation de tout le pays afin d'examiner les compétences de la main-d'œuvre et d'aider 15 000 travailleurs à se mettre à niveau ou à acquérir de nouvelles compétences pour occuper un emploi dans une économie à faibles émissions de carbone.

De plus, ISDE effectue des investissements stratégiques dans des programmes liés aux compétences à l'intention de l'industrie. Le budget de 2021 annonçait un montant de 250 millions de dollars sur trois ans pour l'Initiative de perfectionnement des compétences pour l'industrie afin de mettre à l'échelle des approches dirigées par l'industrie et prodiguées par des tiers pour perfectionner les compétences des travailleurs et les redéployer pour répondre aux besoins des secteurs à forte croissance. Ces secteurs comprennent les technologies numériques, la cybersécurité, les technologies agricoles, la fabrication de pointe, les technologies propres et la biofabrication.

**RECOMMANDATION 5** : *Que le Gouvernement du Canada mette en place, en collaboration avec les provinces et les territoires, une stratégie d'évaluation complète du cycle de production de divers produits, afin d'évaluer leur coût environnemental réel et d'ainsi mieux informer ses décisions. Ceci inclut, mais n'est pas limité à, l'extraction et la production de minéraux, le lieu et la façon dont les biens sont produits et assemblés et la gestion de déchets y étant associée, tout en garantissant l'approbation des projets en temps utile afin de rester compétitif au niveau mondial et de faire avancer les projets essentiels à la mise en place d'une économie à faible émission de carbone.*

Le gouvernement est conforme à cette recommandation. La recommandation correspond bien aux efforts du gouvernement en ce qui concerne l'économie circulaire. Toutefois, dans le cadre de la réponse, le gouvernement ne s'engage pas à mettre en place de nouveaux programmes ou de nouvelles politiques qui comprendraient d'autres collaborations avec les provinces et territoires. Le gouvernement tient compte des coûts environnementaux possibles lorsqu'il doit prendre des décisions liées à la production qui sont nécessaires pour bâtir l'économie à faibles émissions de carbone de l'avenir. Dans le cadre des travaux du gouvernement visant à évaluer les cycles de production afin d'en déterminer les coûts environnementaux, il examine la mise en œuvre possible d'un régime d'ajustements à la frontière pour le carbone (AFC). La mise en œuvre d'un tel système permettrait de réduire le risque de fuite de carbone avec des règles du jeu plus équitables entre les biens importés et nationaux, ce qui aiderait à maintenir une certaine compétitivité et à soutenir une plus grande ambition climatique à l'échelle nationale. Si le gouvernement met en œuvre un système d'AFC, les données recueillies pourraient fournir un meilleur aperçu pour éclairer le gouvernement sur les coûts environnementaux tout au long du cycle de vie des biens et des produits.

De plus, le gouvernement travaille à s'assurer que le développement lié aux besoins économiques de l'avenir correspond aux efforts de décarbonisation. Alors que l'économie mondiale poursuit son parcours vers la carboneutralité, les fabricants de pointe cherchent à s'assurer que leurs chaînes d'approvisionnement sont compétitives sur le plan du carbone, durables sur le plan environnemental et respectueuses des droits de la personne. En tant que fournisseur de confiance et fiable de manufacturières fournissant des intrants, le Canada est en bonne position pour être un chef de file dans des chaînes de valeur responsables, inclusives, durables et résilientes. Le Canada a un rôle à jouer dans la stimulation de l'économie à faibles émissions de carbone et l'économie numérique, tant au pays que sur la scène internationale, d'une façon qui évite une course vers le bas pour l'extrait au prix le plus bas. Le gouvernement et l'industrie reconnaissent tous deux que la base industrielle doit rapidement changer ses modèles pour des modèles carboneutres afin de demeurer compétitive et de continuer à réussir dans une économie mondiale carboneutre.

L'initiative Accélérateur net zéro (ANZ) du Fonds stratégique pour l'innovation appuie les objectifs du Canada en matière de carboneutralité en vue d'aider à transformer l'économie pour une croissance propre et à long terme. Trois des piliers d'investissement de cette initiative aident à maximiser l'impact des investissements dans le programme :

- 1) la décarbonisation des secteurs à fortes émissions, qui se concentre sur la réduction à court terme des émissions;

- 2) la transformation industrielle, qui aide les industries établies au Canada à amorcer leur transition vers l'économie carboneutre et comprend du financement pour aider les secteurs à mener des recherches, élaborer et adopter de nouveaux processus et produits dont l'intensité des émissions de carbone est faible, pour les marchés canadiens et internationaux;
- 3) le développement des technologies propres et d'un écosystème de production de batteries, qui tire parti des occasions de carboneutralité en favorisant les secteurs émergents. Les investissements effectués dans le cadre de l'ANZ s'appuient sur des principes d'investissement fondamentaux. Ces principes comprennent l'appui des investissements qui correspondent aux priorités de décarbonisation des provinces et des territoires et qui tiennent compte des besoins régionaux environnementaux, industriels et économiques.

**RECOMMANDATION 6** : *Que, en collaboration avec les provinces et les territoires, le gouvernement du Canada mette en œuvre une stratégie complète d'économie circulaire pour le recyclage semblable à celle des autres provinces.*

Le gouvernement est en accord avec cette recommandation. L'un des éléments du programme de croissance propre du gouvernement est une concentration renouvelée sur l'efficacité des ressources, ainsi que l'adoption d'une approche holistique à cet égard par le soutien d'une transition vers une économie circulaire. Le gouvernement entreprend des recherches et des analyses, en collaboration avec les intervenants clés, pour identifier les possibilités d'accroître encore davantage l'aspect circulaire de l'économie canadienne. Au Canada, la responsabilité de la gestion des déchets, qui comprend le recyclage, est partagée entre les gouvernements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux. Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont responsables de l'approbation, de la délivrance des permis et de la surveillance des opérations de gestion des déchets, comme les incinérateurs et les sites d'enfouissement, ainsi que d'établir des programmes, comme le recyclage, pour détourner certains déchets de l'élimination. Étant donné la responsabilité partagée, le gouvernement travaille avec les provinces et les territoires par l'entremise du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) afin de mettre en œuvre la Stratégie pancanadienne visant l'atteinte de zéro déchet de plastique et d'un plan d'action en deux phases pour inciter la prise de mesures concrètes dans tout le pays. Le plan d'action du CCME concentre ses efforts sur une vaste gamme d'activités, dont l'identification de solutions spécifiques pour améliorer la conception des produits de plastique, l'accroissement de l'utilisation responsable et le recyclage des produits à usage unique, l'établissement de programmes élargis de responsabilité du producteur uniformes, la prestation d'un soutien à l'infrastructure dans le but de récupérer et de recycler le plastique, et l'élaboration de normes pour le contenu recyclé dans les produits de plastique.

En plus de collaborer avec les provinces et territoires, le gouvernement a adopté une approche exhaustive pour atteindre l'objectif collectif de zéro déchet de plastique d'ici 2030. Le programme visant l'atteinte de zéro déchet de plastique utilise la totalité de la gamme d'outils dont dispose le gouvernement fédéral : réunir et diffuser les connaissances scientifiques, appuyer l'innovation et travailler avec les secteurs qui génèrent une grande quantité de déchets de plastique, élaborer des règlements, et collaborer avec les intervenants clés tout au long de la chaîne de valeur des plastiques. Les outils fédéraux sont appliqués selon la hiérarchie relative à la gestion des déchets, dans laquelle les plus grands avantages découlent de la réduction, puis de la réutilisation, de la réparation, de la remise en état, du remanufacturage, et finalement, du recyclage. Le gouvernement est également responsable d'appliquer les règlements sur les mouvements transfrontaliers et interprovinciaux de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses.

De plus, RNCan continue de travailler avec les provinces et territoires dans le cadre du Plan canadien pour les minéraux et les métaux afin de faire la promotion d'une économie circulaire qui passe par l'exploitation minière. Cela comprend la prestation d'un projet pilote de valorisation des résidus miniers qui vise à atténuer la responsabilité environnementale et économique découlant de l'exploitation minière et de bâtir des réseaux au sein de la communauté du recyclage.

**RECOMMANDATION 7** : *Que le Gouvernement du Canada s'inspire d'exemples de réglementations pour interdire la pratique de l'obsolescence programmée et l'ensemble des techniques par lesquelles un produit se retrouve sur le marché avec une durée de vie délibérément réduite pour en augmenter le taux de remplacement, et pour encourager les fabricants qui créent des solutions à leurs problèmes de durabilité environnementale.*

Le gouvernement est conforme à cette recommandation. Le gouvernement s'engage à garantir que les politiques du droit à la réparation pourraient aborder certaines pratiques qui entraînent l'obsolescence des produits et encourager les fabricants à améliorer la durabilité de leurs produits. Ces politiques cherchent à donner aux consommateurs davantage de renseignements sur les produits qu'ils achètent, soit en apportant des changements à certaines lois ou réglementations, soit en influençant les entreprises à changer leurs pratiques. Les lettres de mandat du ministre de l'ISI et du ministre d'ECC comprennent des engagements à l'égard d'un droit à la réparation, plus particulièrement en ce qui concerne les appareils électroménagers et l'électronique.

Le Comité a étudié deux projets de loi émanant de députés (C-244 et C-294) qui visent à éliminer certains obstacles au droit à la réparation liés au droit d'auteur qui sont cohérents avec l'esprit de l'engagement dans le cadre du mandat. Ces

projets de loi ont reçu un appui unanime lors de la deuxième lecture à la Chambre des communes. Le gouvernement entreprendra une analyse des écarts dès que leurs résultats seront connus.

L'objectif de l'engagement à l'égard du droit à la réparation dans le cadre du mandat est de fournir aux Canadiens la flexibilité de choisir les meilleures options pour entretenir et réparer les appareils et l'électronique dont ils sont propriétaires, ainsi que de soutenir un environnement propre et une compétitivité sur le marché. Les initiatives qui viseront la mise en œuvre de cet engagement devraient faciliter leur droit à la réparation, faire la promotion de la prolongation de la durée de vie des appareils électroménagers et de l'électronique, et par conséquent, réduire l'obsolescence programmée. Le gouvernement continuera à s'engager auprès des intervenants au sujet de l'obsolescence des produits et de la mise en œuvre du mandat pour le droit à la réparation.

**RECOMMANDATION 8 :** *Que le Gouvernement du Canada renforce son approche dans des secteurs clés précis pour lutter contre les changements climatiques, avec notamment des stratégies dans les secteurs suivants :*

- *les minéraux stratégiques et critiques, afin de rationaliser les règles pour mettre les minéraux critiques sur le marché;*
- *la transformation numérique;*
- *l'aéronautique et les industries automobiles et spatiales;*
- *la recherche et l'investissement en innovation.*

Le gouvernement est d'accord avec cette recommandation. Le gouvernement travaille de façon proactive avec les secteurs traditionnellement forts afin d'appuyer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, tout en tirant profit des occasions qui permettent la croissance des entreprises canadiennes. Des stratégies et investissements propres aux secteurs sont mises en œuvre.

Le gouvernement a lancé sa Stratégie canadienne sur les minéraux critiques en décembre 2022, visant à accroître l'approvisionnement en minéraux critiques de source responsable et à soutenir le développement de chaînes de valeur nationale et mondiale pour les économies à faibles émissions de carbone et numérique. La réponse reconnaît que d'autres mécanismes doivent être mis en place pour accélérer et faciliter les possibilités d'investissement et de financement des projets liés aux minéraux stratégiques et critiques, des approbations réglementaires à la production en passant par le développement. Le gouvernement reconnaît que, même si une réglementation responsable est essentielle, des processus réglementaires et d'émission de permis complexes peuvent empêcher la concurrence économique du secteur et accroître le risque

d'investissement pour les proposants. Ainsi, le gouvernement demeure engagé à l'égard du développement économique durable et de la protection de l'environnement, qui vont de pair, en collaboration avec les peuples autochtones, ainsi qu'avec les provinces et territoires. Le gouvernement s'engage à collaborer aux évaluations de l'impact, à participer et à prendre des décisions informées et à respecter des normes environnementales élevées pour les projets de liés aux minéraux critiques.

Le gouvernement a présenté un certain nombre d'initiatives visant à encourager l'élan de la transformation numérique dans l'ensemble des secteurs de l'industrie. Ces programmes et initiatives comprennent le Programme canadien d'adoption du numérique (PCAN), Solutions innovatrices Canada, le programme Croissance économique régionale par l'innovation (CERI), le Fonds stratégique pour l'innovation (FSI) et les Grappes d'innovation mondiales. En outre, le gouvernement mise sur les forces existantes du Canada dans les technologies numériques émergentes, comme l'IA, les technologies quantiques, la chaîne de blocs et la cybersécurité, afin d'accroître les capacités du Canada en matière de technologies numériques et étayer la transformation industrielle numérique dans l'ensemble de l'économie canadienne. Le gouvernement reconnaît que, malgré la promesse de technologies numériques et la R-D précoce avant-gardiste du Canada dans le domaine des technologies de pointe comme l'IA et les technologies quantiques, les industries canadiennes ont toujours été lentes à adopter des changements technologiques à grande échelle. Le gouvernement travaille activement, dans le cadre des programmes existants, à soutenir une transformation numérique de l'ensemble de l'économie, à conserver la lancée sur laquelle il a été tout au long de la pandémie de COVID-19 et à veiller à ce que l'industrie canadienne mise sur les technologies numériques pour se préparer à l'économie à faibles émissions de carbone de l'avenir. Étant donné les différents niveaux d'adoption et de transformation de chaque secteur de l'économie et les différents besoins des diverses industries, d'autres approches sectorielles pourraient être nécessaires pour soutenir davantage d'industries dans leur transformation, et ce de façon durable.

Depuis le début de la pandémie, le gouvernement a déployé des efforts importants et soutenus pour renforcer son approche à l'égard des industries à faibles émissions de carbone et à des industries de l'aéronautique, automobile et spatiale plus durables afin de veiller à ce que le Canada demeure un leader mondial dans ces secteurs, aujourd'hui et pour les décennies à venir. Au cours des trois dernières années, des investissements stratégiques ont été effectués dans ces secteurs afin de s'assurer qu'ils demeurent résilients et prêts à l'économie à faibles émissions de carbone de l'avenir. Cela comprend des investissements en provenance du Fonds stratégique pour l'innovation, du Conseil national de recherches du Canada, et des agences de développement

régional. Le soutien direct de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone comprend l'installation de fabrication d'aéronefs hybrides électriques du Conseil national de recherches du Canada et l'Accélérateur net zéro du Fonds stratégique pour l'innovation. D'autres investissements qui soutiennent indirectement la transition de ces secteurs comprennent les contributions de RNCan au développement d'une infrastructure pour les véhicules à émission zéro et la mise en œuvre de considérations en matière de technologie propre en vertu de la Politique des retombées industrielles et technologiques du Canada, qui s'applique au secteur de l'aérospatiale.

Le gouvernement a lancé un certain nombre d'initiatives visant à soutenir et à permettre la transition vers la carboneutralité, notamment l'Accélérateur net zéro du Fonds stratégique pour l'innovation, Technologies du développement durable Canada et le financement des technologies propres de la Banque de développement du Canada et d'Exportation et développement Canada, ainsi que du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone. D'autres investissements dans la recherche liée à l'innovation devraient être mis en œuvre dans le cadre des Grappes d'innovation mondiales, de la nouvelle Agence canadienne d'innovation et d'investissement, et du nouveau Fonds de croissance du Canada.

**RECOMMANDATION 9** : *Que le Gouvernement du Canada dépose immédiatement un projet de loi visant à renforcer la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.*

Le gouvernement a déjà donné suite à la recommandation 9. Le 9 février 2022, il a présenté au Sénat le projet de loi S-5, Loi sur le renforcement de la protection de l'environnement pour un Canada en santé. Le projet de loi S-5 propose de renforcer deux domaines clés de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* (LCPE) : reconnaître un droit à un environnement sain, comme le prévoit la LCPE et renforcer la gestion des substances. Même si le renforcement de la LCPE au moyen du projet de loi S-5 marque un pas important, ce n'est qu'un début. Des efforts soutenus visant à moderniser davantage cette loi seront déployés de façon continue.

**RECOMMANDATION 10** : *Que le Gouvernement du Canada développe des programmes pour soutenir et développer l'écosystème des transports électriques et intelligents, qu'il revoie à la hausse les montants qu'il consacre à la recherche et l'innovation en transport au Canada et qu'il investisse dès maintenant dans les organismes qui sont déjà prêts à la transition.*

Le gouvernement est d'accord avec cette recommandation. Comme il est indiqué plus haut, la pandémie de COVID-19 a durement touché l'industrie automobile du Canada, un secteur essentiel pour les initiatives actuelles et futures en vue de

lutter contre les changements climatiques. Ainsi, le gouvernement a adapté ses programmes fédéraux existants pour aborder cette réalité changeante. Plus récemment, le ministre des Transports a annoncé la publication du Plan d'action du Canada pour un transport routier propre, qui constitue la stratégie exhaustive du gouvernement pour aider les Canadiens et les entreprises canadiennes à faire la transition aux véhicules à émission zéro et réduire la pollution découlant du transport routier.

Les mesures prises par le gouvernement à l'égard des véhicules à émission zéro et des véhicules intelligents continueront d'évoluer au fil du temps, à la suite des prochaines évaluations et rétroactions des Canadiens. Un engagement soutenu et des mesures continues relativement au transport routier propre seront démontrés au moyen de rapports d'étape, comme l'exige la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*. Le premier rapport est prévu pour cette année.

Des exemples d'initiatives pertinentes en cours sont décrits ci-dessous.

### **Électrification du réseau de transport**

Dans le cadre de son *Plan de réduction des émissions pour 2030* qui décrit les mesures qui permettront de réduire les émissions de GES jusqu'à ce qu'elles soient de 40 pourcent à 45 pourcent inférieures aux niveaux de 2005 d'ici 2030, le gouvernement établit un règlement sur les ventes de véhicules zéro émission dont le résultat est que 100 pourcent des ventes d'automobiles légers et de camionnettes de passagers en 2035 soient des véhicules zéro émission. Le règlement proposé a été annoncé publiquement en décembre 2022. De plus, le gouvernement élaborera un règlement pour les véhicules zéro émission moyens et lourds (VZEML) afin d'exiger que 100 pourcent des ventes de VZEML soient le résultat de ventes de véhicules zéro émission d'ici 2040, pour un sous-ensemble de types de véhicules, selon la faisabilité. La transition vers les véhicules zéro émission sera rendue possible au moyen d'une série d'incitatifs et d'investissements du gouvernement, ainsi que par un soutien continu de la R-D et de la mise à l'essai de pointe du transport, un domaine dans lequel le Canada est un chef de file mondial.

ISDE, TC et RNCan ont déjà contribué grandement au développement d'un réseau de transport électrifié avec les efforts qu'ils ont déployés, dont les suivants :

### **Ressources naturelles Canada (RNCan)**

- Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro (PIVEZ) – Une initiative de 680 millions de dollars visant à aborder le manque de stations de recharge et de ravitaillement en hydrogène dans les lieux de

travail, les immeubles résidentiels à logements multiples, les espaces publics, dans les rues et l'infrastructure du parc de véhicules sur la route, ce qui permettrait d'éliminer un obstacle clé à l'adoption de véhicules à émission zéro. Il est complété par un programme de 500 millions de dollars à la Banque de l'Infrastructure du Canada.

- Initiative de sensibilisation aux véhicules à émission zéro (ISVEZ) – Un programme qui soutient les projets visant à accroître la sensibilisation, les connaissances et la confiance du public en matière de véhicules à émission zéro et d'infrastructures publiques de recharge et de ravitaillement.
- Programme de transport écoénergétique de marchandises – Un programme nouvellement recapitalisé de 200 millions de dollars pour aider l'industrie à réduire leurs émissions découlant du mouvement des marchandises et à décarboniser les parcs de véhicules moyens et lourds existant sur la route aujourd'hui.

### **Transports Canada (TC)**

- Programme d'incitatifs pour les véhicules zéro émission (iVZE) – Offre un incitatif au point de vente pouvant aller jusqu'à 5 000 \$ pour l'achat de nouveaux véhicules légers zéro émission admissible par les Canadiens et les entreprises canadiennes. Le programme iVZE a été lancé en mai 2019, puis renouvelé dans le cadre du budget de 2022, et a reçu un montant de plus de 2,3 milliards de dollars en financement jusqu'à maintenant pour continuer à fournir des incitatifs jusqu'au 31 mars 2025. Au 31 décembre 2022, plus de 185 000 véhicules zéro émission ont fait l'objet d'un incitatif dans le cadre du programme, ce qui prouve que la part de marché des véhicules zéro émission augmente et se développe au Canada.
- Programme d'incitatifs pour les véhicules moyens et lourds zéro émission (iVMLZE) – Offre des incitatifs pour l'achat au point de vente pouvant aller jusqu'à 200 000 \$ (selon la catégorie de véhicule) lors des achats de nouveaux véhicules moyens et lourds zéro émission admissibles effectués par des entreprises canadiennes. Le programme a été lancé en juillet 2022, et a reçu plus de 540 millions de dollars en financement sur quatre ans. La liste des véhicules admissibles au programme compte plus de 60 véhicules de plus de 20 fabricants différents et TC continue d'accepter régulièrement de nouveaux modèles.
- Programme de camionnage zéro émission (PCZE) – S'est vu attribuer un montant de 75,8 millions de dollars dans le cadre du budget de 2022 afin de participer à l'accélération du déploiement sûr et sécuritaire des véhicules moyens et lourds zéro émission sur les routes canadiennes au

moyen de la recherche, du soutien aux provinces et territoires, et d'investissements au Centre d'essais pour véhicules automobiles afin de mener des recherches à la fine pointe sur les VMLZE.

- Programme écoTECHNOLOGIE pour véhicules (éTV) – Teste la sécurité, l'incidence environnementale et la performance des innovations nouvelles et émergentes qui réduisent les émissions et la pollution provenant du secteur du transport routier au Canada. Les résultats sont utilisés pour éclairer les programmes, politiques et règlements sur la sécurité, l'efficacité et l'environnement, et permettent de s'assurer que le Canada peut adopter des technologies propres pour les automobiles, les camions et les motocyclettes de façon sécuritaire et en temps opportun.
- Programmes de recherche et de développement intégrés d'un réseau de transport respectueux de l'environnement – Le Programme de recherche et de développement d'un réseau de transport respectueux de l'environnement de Transport Canada investit dans le développement de technologies de zéro émission et à faibles émissions de carbone pour les secteurs ferroviaire, maritime et du transport aérien du Canada, y compris le soutien du développement du premier train à hydrogène zéro émission du Canada, de navires maritimes à batterie électrique, et d'aéronefs hybrides électriques.

### **Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE)**

- Fonds stratégique pour l'innovation (FSI)/Initiative Accélérateur net zéro (ANZ) – De nombreux investissements jusqu'à présent dans l'électrification et la production de véhicules zéro émission. Par exemple :
  - Installation CAMI (Ingersoll) de General Motors – la première installation de véhicules électriques à pleine échelle pour la production de véhicules commerciaux légers au Canada;
  - Installation de Honda à Alliston – Une restructuration de la fabrication pour produire des véhicules hybrides électriques de prochaine génération;
  - Usine de montage de Ford à Oakville – La conversion d'une usine de montage importante pour la production de véhicules électriques à batterie;
  - Installations de fabrication de VE de Stellantis à Windsor et Brampton – La modernisation de plusieurs usines d'assemblage pour la production de véhicules électriques;
  - Installation de fabrication de batteries de LG Energy Solution et Stellantis à Windsor – Une installation qui fournit des batteries pour les véhicules électriques nord-américains de Stellantis;

- Projet de transformation de Nova Bus – Le développement de la production d'autobus destinés au transport public électrique au Canada;
- Usine d'assemblage de bloc-batteries de Lion Electric – L'établissement d'une usine d'assemblage de bloc-batteries pour les autobus et les camions électriques.

### **Réseau de transport intelligent**

Le gouvernement a effectué des investissements récents dans l'élaboration de normes, l'attraction et le maintien en poste de talents, la R-D, ainsi que l'attraction d'investissements dans le réseau de transport de l'avenir, tout en dirigeant des discussions importantes avec les intervenants sur les politiques, l'élaboration de règlements, et les efforts d'harmonisation intergouvernementaux sur les véhicules de l'avenir. Les programmes existants du gouvernement comprennent le Programme d'aide à la recherche industrielle du Centre national de recherches du Canada (PARI-CNRC), la Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle, le Fonds stratégique pour l'innovation (FSI) et les Grappes d'innovation mondiales d'ISDE, les programmes des agences de développement régional, le Défi des villes intelligentes Infrastructure Canada, l'initiative Faire avancer la numérisation axée sur l'industrie de la chaîne d'approvisionnement du Canada de TC, et le Programme de promotion de la connectivité et l'automatisation du système de transports (PCAST) de TC.

**RECOMMANDATION 11** : *Que le Gouvernement du Canada agisse de façon exemplaire pour tracer la voie de la transition énergétique et qu'il incarne cette transition dans chacune de ses actions, notamment dans ses parcs de bâtiments et de véhicules :*

- *qu'il accélère la transformation de son parc immobilier afin qu'il soit efficace énergiquement, qu'il combine des pénalités aux subventions reçues aux entreprises dont les bâtiments ne sont pas énergiquement efficaces;*
- *qu'il finance un programme de bornes électriques aux municipalités qui en feront la demande et aux bureaux de Poste Canada, et qu'il propose des incitatifs pour l'achat de véhicule hybride ou zéro-émission pour accélérer la transition.*

Le gouvernement est d'accord avec cette recommandation. Ses engagements pour rendre ses opérations plus durables sont énumérés dans la « *Stratégie pour un gouvernement vert : Une directive du gouvernement du Canada* ». Toutes les opérations fédérales, y compris les immeubles dont le gouvernement est propriétaire ou locataire, les parcs de véhicules, l'approvisionnement en biens et services et les opérations de sûreté et de sécurité nationale devraient être carboneutres d'ici 2050.

Le gouvernement travaille aussi étroitement avec Postes Canada pour explorer la possibilité d'installer des stations de recharge dans les bureaux de poste. Postes Canada a réservé un montant de 1 milliard de dollars dans le cadre de sa stratégie en matière de carboneutralité qui comprend son parc de véhicules, ses immeubles et l'énergie renouvelable. Postes Canada prévoit transformer son parc de véhicules avec des véhicules zéro émission, en accordant la priorité aux véhicules électriques dans un avenir rapproché, avec des engagements visant à atteindre un parc de véhicules électriques à 50 pourcent d'ici 2030 et à 100 pourcent d'ici 2040. Le gouvernement travaille étroitement avec Postes Canada pour examiner les occasions qui pourraient financer l'accélération de l'électrification du parc de véhicules postaux et l'élargissement de l'installation de stations de recharge électrique dans les bureaux dont Postes Canada est propriétaire ou locataire, dans la mesure de ce qui est possible et approprié.

Les gouvernements municipaux, y compris leurs services, organismes ou services publics, sont admissibles à participer au Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro (PIVEZ, une initiative de 680 millions de dollars qui se termine en 2027) à titre de bénéficiaires directs ou indirects du financement en passant par un certain nombre d'organismes de prestation autorisés par RNCan pour distribuer et administrer le financement. L'objectif du Programme est de combler le manque de stations de recharge et de ravitaillement au Canada, l'un des obstacles à l'adoption de véhicules zéro émission, en augmentant la disponibilité des occasions localisées de recharge et de ravitaillement en hydrogène. Bon nombre de municipalités ont déjà reçu du financement à cette fin. Parmi ces municipalités, on retrouve Montréal, Saguenay, St-Jean-sur-Richelieu, Pemberton, Peel, York, Vancouver Nord, Langley, Oakville, Windsor, Kingston, Guelph, et plusieurs autres.

En plus des efforts déployés dans le cadre du PIVEZ, il existe également un financement fédéral de 500 millions de dollars dans le cadre de l'Initiative d'infrastructures de recharge et de ravitaillement en hydrogène (IRRH) de la Banque de l'Infrastructure du Canada. L'accès aux deux programmes se fera par l'entremise d'un guichet de demande unique du gouvernement fédéral. Ensemble, ces programmes viseront l'atteinte d'une cible de 84 500 bornes de recharge approuvées d'ici 2027. À ce jour, des projets qui proposent l'installation d'un total de plus de 33 400 bornes de recharge ont été approuvés.

En ce qui concerne les incitatifs pour les véhicules hybrides ou zéro émission, comme il est indiqué dans la recommandation 10, Transport Canada exécute divers programmes visant à soutenir le développement des transports électriques au Canada, dont le programme d'Incitatifs pour les véhicules zéro émission (iVZE); le Programme d'incitatifs pour les véhicules moyens et lourds zéro émission (iVMLZE); le Programme de camionnage zéro émission (PCZE); le Programme écoTECHNOLOGIE pour véhicules (éTV); et les programmes intégrés de recherche et de développement d'un réseau de transport respectueux de l'environnement.

En conclusion, au nom du gouvernement, je souhaite exprimer ma gratitude pour les efforts déployés par les membres du Comité et son personnel pour préparer le Rapport, qui selon moi, servira de guide alors que nous poursuivons notre travail pour nous assurer que notre reprise économique après la COVID-19 passe par une économie à faibles émissions de carbone et une croissance inclusive.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. P. Champagne', with a stylized flourish at the end.

L'honorable François-Philippe Champagne, C. P., député